

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 41-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Solde subvention CCAS

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération 05/2018 du 15 février 2018, d'attribuer au CCAS une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 12 000 €.

Madame le Maire propose de porter le montant total de la subvention à 21 000 € pour l'année 2018 et de verser le solde à hauteur de 9 000 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer et autoriser Mme le Maire à engager les démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'augmentation de la subvention portée à 21 000 €,
- **Autorise** le versement du solde à hauteur de 9 000 € HT,
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20181009-4102018-DE